

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

PORTANT SUR 798 254 ACTIONS
REALISEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES
D'ETAM DEVELOPPEMENT



Le présent document relatif aux autres informations de la société Etam Développement a été déposé le 3 octobre 2013 auprès de l'AMF conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Etam Développement.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Etam Développement dans le cadre du programme de rachat d'actions, visée par l'AMF le 17 septembre 2013 sous le numéro 13-502, en application d'une décision de conformité en date du 17 septembre 2013.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur le site internet de Etam Développement (www.etamdeveloppement.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la société Etam Développement 78, rue de Rivoli – 75004 Paris et de Natixis, 47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris.

Un communiqué de presse sera publié conformément aux dispositions des articles 221-3 et 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE ETAM DEVELOPPEMENT	4
1.1 Renseignements concernant Etam Développement	4
1.2 Renseignements concernant le capital social	5
1.3 Règles de répartition des bénéfices	6
1.4 Organigramme.....	7
1.5 Mandataires, membres du conseil de surveillance et contrôle de la Société	7
1.6 Activité de la Société	11
1.7 Informations relatives à la situation comptable et financière de Etam Développement	11
1.8 Coût, incidence et financement de l'Offre	11
1.9 Faits exceptionnels et litiges	11
1.10 Perspectives.....	12
1.11 Évènements importants antérieurs et communiqués depuis la diffusion du rapport financier annuel	13
2. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE A VENIR	18
3. ATTESTATION DU RESPONSABLE	18

PREAMBULE

CONTEXTE

Il est rappelé que la gérance de Etam Développement, société en commandite par actions au capital de 12 169 313 euros, dont le siège social est situé 78, rue de Rivoli – 75004 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 308 382 035 RCS Paris (ci-après « **Etam Développement** » ou la « **Société** ») a décidé, en application de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 30 mai 2013, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, de proposer aux actionnaires de Etam Développement de leur racheter leurs actions dans la limite de 10% du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, sous la forme d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** »). Cette Offre est réalisée conformément aux dispositions de l'article 233-1 6° du règlement général de l'AMF.

Le descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF a été publié le 24 avril 2013 au Bulletin des annonces légales obligatoires, est disponible sur le site Internet de la Société (www.etamdeveloppement.com). Le projet d'Offre porte sur un nombre maximum de 798 254 actions, représentant environ 10% du capital social de la Société pour un prix de 23 euros par action de la Société, soit un montant maximum de 18 359 842 euros.

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE ETAM DEVELOPPEMENT

Ce document présente une synthèse des informations relatives aux caractéristiques juridiques, financières et comptables de la société Etam Développement dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Conformément à la réglementation applicable, les informations détaillées relatives à la Société sont disponibles sur son internet (www.etamdeveloppement.com).

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE ETAM DEVELOPPEMENT

1.1 Renseignements concernant Etam Développement

1.1.1 Forme juridique

La Société est une société en commandite par actions comprenant :

- des associés commanditaires, propriétaires des actions existantes à ce jour et de celles qui pourront être émises par la suite, et
- des associés commandités : Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica, Mademoiselle Vanessa Milchior, Monsieur Laurent Milchior et Gerset, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 57/59 rue Henri Barbusse, Clichy – 92110.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par ses statuts.

1.1.2 Siège social

Le siège social de Etam Développement est situé 78, rue de Rivoli – 75004 Paris.

1.1.3 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

- d’une part, la constitution d’un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises françaises et étrangères dont l’activité principale est la fabrication, la confection, le négoce, l’importation, l’exportation, la distribution de tous tissus, de tous produits en textiles, de produits cosmétiques et de parfumerie, de tous articles de maroquinerie, de toutes chaussures, de tous produits annexes ou connexes, et tous objets, marchandises ou accessoires quelconques à l’usage de l’homme, de la femme ou de l’enfant ;
- la prise de participation dans toutes entreprises françaises ou étrangères qui peuvent présenter une complémentarité avec les entreprises ci-dessus visées ;
- l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- d’autre part, la fourniture de toutes prestations au profit des sociétés du groupe et notamment l’accomplissement de fonctions d’animation, de direction, de gestion et de contrôle ;

- enfin, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à la gestion de son patrimoine et de sa trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

1.1.4 Durée

La durée de la Société expire le 31 décembre 2093, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.1.5 Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

1.2 Renseignements concernant le capital social

1.2.1 Capital social

Le montant du capital social est de 12 169 313 euros. Il est divisé en 7 982 547 actions, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

1.2.2 Répartition du capital social et des droits de vote de la Société

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de la Société à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Finora sur la totalité des actions Etam Développement n'appartenant pas au Concert (cf. décision de conformité de l'AMF n°213C1381 en date du 17 septembre 2013) :

	Actions		Droits de vote	
	nb	%	nb	%
<i>Pierre Milchior</i>	723 472	9,06%	1 183 944	10,27%
<i>Laurent Milchior</i>	361 820	4,53%	723 640	6,28%
<i>Vanessa Milchior</i>	361 820	4,53%	723 640	6,28%
<i>Rachel Milchior</i>	1 820	0,02%	3 640	0,03%
<i>Finora</i>	3 831 538	48,00%	3 831 538	33,24%
Sous-total famille Milchior	5 280 470	66,15%	6 466 402	56,11%
Famille Tarica	1 196 705	14,99%	2 352 910	20,42%
Sous-total Concert	6 477 175	81,14%	8 819 312	76,52%
Inteco (2)	583 037	7,30%	1 166 074	10,12%
Linto (2)	564 275	7,07%	1 128 550	9,79%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%
Public	358 060	4,49%	411 314	3,57%
TOTAL	7 982 547	100,00%	11 525 250	100,00%

(1) Finora est détenue par Pierre, Laurent et Vanessa Milchior.

(2) Holding financier de droit américain contrôlé par la famille Lindemann.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

1.2.3 Titres donnant accès au capital

À la date du présent document, il n'existe aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès au capital ou susceptible de donner accès au capital de la Société.

1.3 **Règles de répartition des bénéfices**

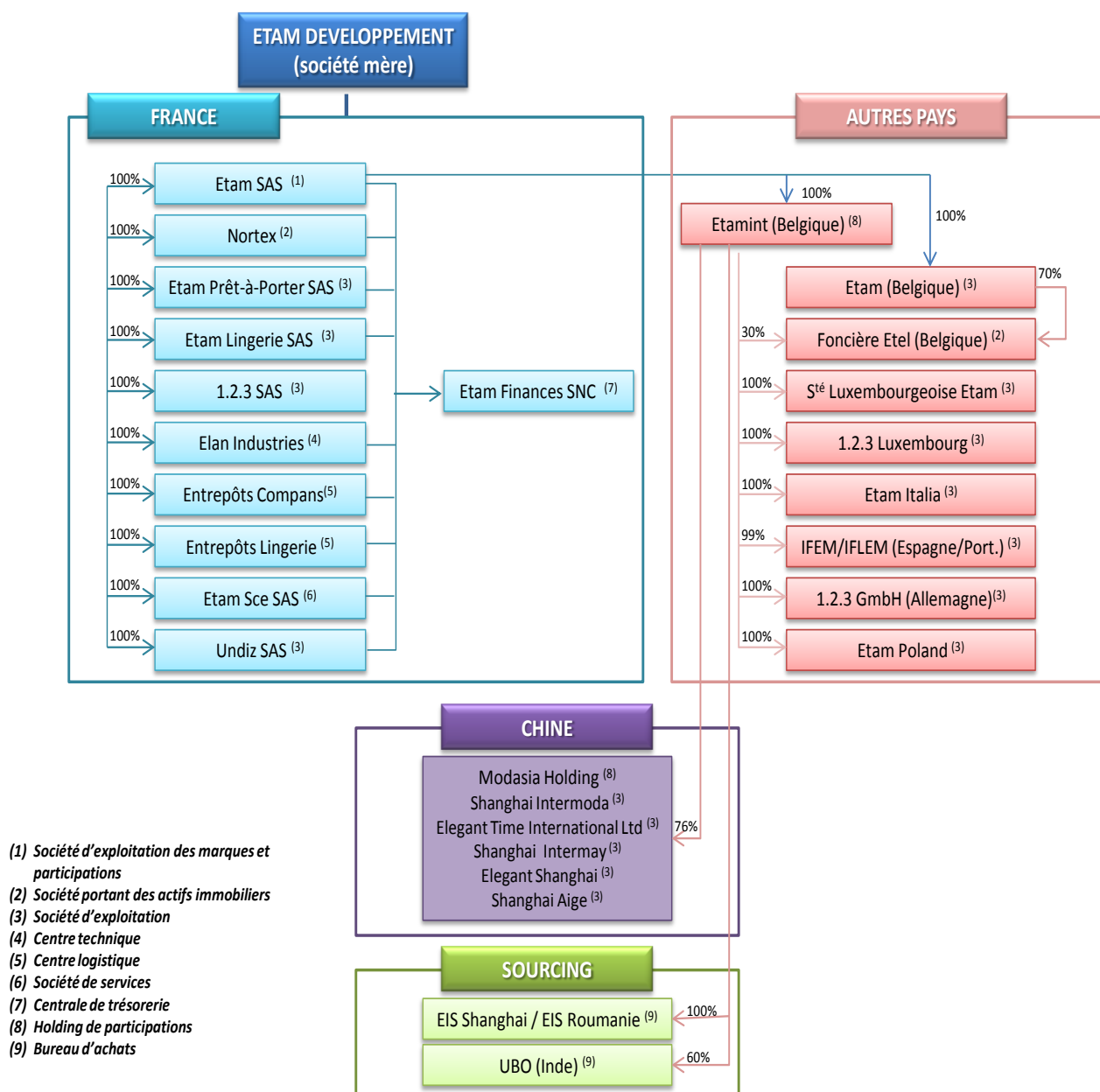
Les comptes de la Société clos à la fin de chaque exercice sont arrêtés par la gérance. La gérance établit le rapport de gestion prévu par la loi.

Le droit aux bénéfices des associés commandités est égal à 1% du montant du bénéfice distribuable de chaque exercice. Il est prélevé sur le bénéfice distribuable de chaque exercice. Le versement des sommes correspondant au droit aux bénéfices des associés commandités intervient dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes de chaque exercice par l'assemblée générale des actionnaires. Ces sommes sont réparties entre les associés commandités dans les proportions définies à la majorité des associés commandités et à défaut, par parts égales. Les associés commandités n'ont aucun droit sur les réserves ni sur le boni de liquidation. Sous réserve des droits des associés commandités définis ci-dessus, les actionnaires disposent de la totalité des droits sur les bénéfices de chaque exercice, sur toutes réserves et sur tout *boni de liquidation*.

Après prélèvement des sommes revenant aux associés commandités, l'assemblée générale des actionnaires peut décider toutes affectations autorisées par la loi des bénéfices distribuables et des réserves revenant aux actionnaires. En outre, les réserves peuvent, sur décision de l'assemblée ordinaire des actionnaires, être affectées à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital. Les réserves peuvent également être incorporées au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

1.4 Organigramme



1.5 Mandataires, membres du conseil de surveillance et contrôle de la Société

1.5.1 La Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales ayant la qualité d'associé commandité.

À la date du présent document, les gérants de la Société sont Monsieur Pierre Milchior, Madame Marie-Claire Tarica et Monsieur Laurent Milchior.

Au cours de l'existence de la Société, la nomination et la révocation de tout gérant est de la compétence de la société Gerset, pour autant qu'elle ait la qualité d'associé commandité à la date de la décision. À défaut pour Gerset de détenir cette qualité, la nomination et la révocation de tout gérant seront de la compétence de l'assemblée générale ordinaire des associés commanditaires, agissant sur proposition et avec l'accord de tous les associés commandités.

En cas de vacance de la gérance pour cause d'incapacité ou de décès simultané des gérants, la gérance sera assurée par les commandités statuant à la majorité simple et ce, jusqu'à la désignation de la nouvelle gérance.

Les fonctions de gérant sont à durée indéterminée.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité ou l'interdiction, le redressement, la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la révocation ou la démission et le dépassement de l'âge de 85 ans, à moins que le gérant atteignant cet âge n'ait été renouvelé par une décision prise à la majorité des associés commandités, et ce, pour une durée de 5 ans, elle-même renouvelable une fois.

La perte de la qualité de gérant entraîne automatiquement et de plein droit la perte de la qualité de commandité.

La Société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir chacun des associés commandités six mois au moins à l'avance.

Chacun des gérants a tous pouvoirs pour engager la Société à l'égard des tiers. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts de la Société au conseil de surveillance et aux assemblées générales d'actionnaires.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société doivent faire l'objet d'une autorisation prise à la majorité des associés commandités : ces derniers peuvent consentir une autorisation globale annuelle.

Dans les rapports avec la Société et avec les actionnaires, les gérants peuvent prendre entre eux toutes mesures qu'ils jugent souhaitables pour assurer l'unité de gestion et de représentation de la Société.

Les gérants peuvent procéder sous leur responsabilité à toutes délégations de pouvoir qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la Société et du groupe.

1.5.2 Associés commandités

- Pierre Milchior (né le 26 novembre 1933), associé commandité gérant
- Marie-Claire Milchior (née le 10 septembre 1936), associé commandité gérant

- Laurent Milchior (né le 22 novembre 1974), associé commandité gérant
- Vanessa Milchior (née le 5 janvier 1977), associée commanditée
- Gerset, associé commandité nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mai 1996. Gerset SAS est une société par actions simplifiée au capital de 43.906 euros, détenue à parité égale par deux sociétés civiles Selau et Seva, au capital intégralement détenu par Pierre Milchior et les membres de sa famille. Gerset SAS a pour objet exclusif d'être associé commandité, et le cas échéant Gérant, de Etam Développement. Elle peut détenir une participation dans Etam Développement ou dans toute autre société du Groupe. Siège social : 57-59, rue Henri Barbusse 92 110 Clichy – RCS Nanterre n° B 407 500 024.

1.5.3 Conseil de surveillance

La Société est, conformément aux dispositions législatives en vigueur, dotée d'un conseil de surveillance composé de membres choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associé commandité.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales. Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Les fonctions des membres du conseil de surveillance sont conférées pour trois années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Toutefois, en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du conseil de surveillance, ce dernier peut pourvoir à son remplacement, à titre provisoire. Les nominations effectuées à ce titre par le conseil sont soumises à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires. A défaut de ratification, les délibérations prises par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste pas plus de deux membres du conseil de surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, à défaut, la gérance ou, encore à défaut, le ou les commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Nul ne peut être nommé membre du conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de quatre vingt cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

Les membres du conseil de surveillance sont révocables par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les membres du conseil de surveillance sont les suivants :

- Hervé de Carmoy (né le 4 Janvier 1937 - nationalité française), président du Conseil de Surveillance ;
- Jacques Mahaux (né le 4 octobre 1951 - nationalité belge) ;
- Rachel Milchior (née le 14 avril 1951 - nationalité française) ;
- Jean-Pierre Nordman (né le 4 août 1944 - nationalité française) ;
- Raphaël Palti (né le 21 juin 1958 - nationalité française) ;
- Michel Rowan (né le 26 août 1950 - nationalité française) ;
- George Lindemann (né le 5 juin 1953 - nationalité américaine) ;
- Alexis Gurdjian (né le 10 janvier 1977 - nationalité française) ;
- Alexandra Rocca (née le 13 août 1962 - nationalité française).

1.5.4 Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

Commissaires aux comptes titulaires :

KMPG Audit

Immeuble KPMG

1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex

Constantin Associés

185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Jean-Claude Sauce

185, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

Monsieur Didier Thibaut de Menonville

89, avenue de Villiers – 75017 Paris

1.6 Activité de la Société

Avec un réseau de près de 4 400 points de vente dans plus de 40 pays, le groupe Etam est un acteur majeur de la mode féminine sur les marchés européens et chinois.

Il conçoit et distribue ses produits en Europe et en Chine. En Europe, ses deux marques principales sont Etam et 1.2.3. La marque Etam se décline tant en prêt-à-porter qu'en lingerie avec une offre attractive et évolutive. La marque 1.2.3 a pour vocation de rendre le haut de gamme de la mode accessible à toutes les femmes.

En Chine, le Groupe dispose de trois marques principales que sont Etam, Etam Week-End et ES.

1.7 Informations relatives à la situation comptable et financière de Etam Développement

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le rapport financier annuel disponible sur le site internet de Etam Développement (www.etamdeveloppement.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la société Etam Développement 78, rue de Rivoli – 75004 Paris.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le rapport financier semestriel disponible sur le site internet de Etam Développement (www.etamdeveloppement.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la société Etam Développement 78, rue de Rivoli – 75004 Paris.

1.8 Coût, incidence et financement de l'Offre

Le coût total maximum de l'Offre, incluant le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par la Société et prenant pour hypothèse un apport de 10% des actions de la Société à l'Offre dans les conditions visées ci-dessus, est estimé à 18,9 millions d'euros. La Société financera ce montant sur ses disponibilités.

L'Offre aura pour incidence une diminution de la trésorerie de la Société (autrement dit une augmentation de sa dette financière nette) d'un montant maximal de 18 359 842 euros, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres consolidés, conformément à la comptabilisation des actions auto-détenues en normes IFRS.

1.9 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document (en ce compris l'Offre et les opérations qui y sont liées), susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

1.10 Perspectives

1.10.1 Activités en Europe

1.10.1.1 Etam

L'objectif 2016 est de faire d'Etam une marque *Lifestyle* centrée sur la lingerie en (i) continuant d'investir sur l'image de marque, (ii) élargissant l'offre au chaussant dans un premier temps et en (iii) développant des magasins plus attractifs de 300 à 400 m². Cet objectif s'accompagne d'investissements importants sur la période.

- Activité Lingerie : (i) des prévisions prudentes avec une croissance organique modérée du chiffre d'affaires compte tenu d'un marché européen de la lingerie structurellement difficile ; (ii) la poursuite du réaménagement du parc magasins, avec des ouvertures de magasins plus grands et le transfert de grands magasins prêt-à-porter vers la Lingerie ; (iii) la poursuite d'investissements importants de rénovation du parc et de réaménagement/agrandissement de magasins.
- Activité Prêt-à-porter : dans un marché en baisse, redressement de l'activité par (i) des gains de parts de marché en *like for like* grâce à une meilleure attractivité via un travail important sur les collections ; (ii) une évolution du parc vers un objectif de magasins de plus petite taille (transferts/échanges de grands magasins vers l'activité Etam Lingerie) permettant de recréer une *Shopping Experience* positive et ciblée. Les ouvertures devraient donc être très limitées sur la période du plan d'affaires, la Société souhaitant concentrer ses efforts sur le parc existant.
- Activité Undiz : poursuite d'un développement rapide avec (i) le maintien d'un taux de croissance organique supérieur au marché grâce à l'excellent positionnement « petits prix » de cette marque de lingerie audacieuse à la communication décalée (ii) une politique d'investissement soutenue avec l'ouverture d'environ 60 magasins d'ici 2016, en France mais aussi à l'international (Espagne et Europe du Nord), y compris en franchise.

1.10.1.2 1.2.3

Poursuite du retournement amorcé en 2012 avec (i) l'amélioration de l'offre produit pour servir le cœur de clientèle de la marque (la femme active de 35 à 55 ans) et le développement de l'esprit *Urban Casual* dans la collection pour servir la modernité de la marque ; (ii) la rénovation de plus d'une centaine de magasins d'ici 2016 et (iii) la poursuite du maillage français avec l'ouverture d'une dizaine de magasins dans des zones *Premium* et la reprise du développement international (Suisse, Allemagne, Russie).

1.10.2 Activités en Chine

En Chine, après avoir connu une année 2012 très difficile, le groupe doit aujourd'hui capitaliser sur les racines françaises de la marque Etam pour atteindre des objectifs ambitieux pour 2016. Ainsi, le groupe a engagé une transformation de son *business model* : (i) développement d'un parc de magasins de centres commerciaux, (ii) distribution en Chine de l'offre européenne d'Etam Lingerie, (iii) européanisation de l'offre produits d'Etam, Etam Week-End et ES, et enfin (iv) accélération du développement de l'e-commerce.

1.10.3 Investissements

En 2013, la Société prévoit 55 millions d'euros d'investissements bruts dont près de 53% dédiés aux ouvertures / transferts de magasins, 42% aux rénovations et 5% d'investissements divers (maintenance, systèmes d'information, etc.).

1.11 **Évènements importants antérieurs et communiqués depuis la diffusion du rapport financier annuel**

1.11.1 Communiqué du 18 juillet 2013 : chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2013

	T2 2013 (M€)	Variation réelle (%)	Variation Ifl (1) (%)	au 30/06/2013 (M€)	Variation réelle (%)	Variation Ifl (%)
Chiffre d'affaires du groupe	263,2	0,7	1,4	596,8	0,7	1,6
<i>dont</i>						
Europe	189,8	1,8	2,5	384,8	2,6	3,3
<u>Europe par pays</u>						
France(2)	166,9	2,5	2,7	339,8	3,2	3,5
Autre Pays	22,9	-3,2	1,2	45	-1,8	1,7
<u>Europe par marque</u>						
ETAM(3)	148	1,6	1,5	302,2	2,1	2,1
1.2.3	41,8	2,5	5,6	82,6	4,4	7,3
Chine	73,4	-2,2	-2,6	212	-2,6	-2,3

(1) Ifl : à surface comparable et taux de change constant incluant l'activité internet

(2) y compris l'activité du Groupe à l'export

(3) y compris l'activité Undiz

Activité

Au deuxième trimestre 2013, le Groupe Etam a réalisé un chiffre d'affaires de 263,2 M€ qui intègre un impact de change positif de 0,7 M€ principalement dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. L'activité est en progression de 0,7 % par rapport au deuxième trimestre 2012 et de 1,4 % à surface comparable et taux de change constant.

Au premier semestre 2013, le Groupe Etam a réalisé un chiffre d'affaires de 596,8 M€ qui intègre un impact de change positif de 1,6 M€ principalement dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro.

L'activité est en amélioration de 0,7 % par rapport au premier semestre 2012 et de 1,6 % à surface comparable et taux de change constant.

En Europe

Au deuxième trimestre 2013, le chiffre d'affaires de 189,8 M€ est en hausse de 1,8 % et de 2,5 % à surface comparable et taux de change constant.

Au premier semestre 2013, le chiffre d'affaires de 384,8 M€ est en hausse de 2,6% et de 3,3% à surface comparable et taux de change constant.

Dans une conjoncture économique difficile pour les marchés de l'habillement et des conditions météorologiques défavorables sur la saison, les marques du Groupe ont réalisé une performance commerciale satisfaisante.

Durant la première semaine des soldes d'été en France, le chiffre d'affaires est en légère hausse et le taux de démarque est stable à surface et période comparables par rapport à 2012.

En Chine

Au deuxième trimestre 2013, le chiffre d'affaires de 73,4 M€ est en baisse de 2,2% - intégrant un impact positif de change de 0,7 M€ - et en baisse de 2,6% à surface comparable et taux de change constant.

Au premier semestre 2013, le chiffre d'affaires de 212,0 M€ est en baisse de 2,6 % - intégrant un impact positif de change de 1,6 M€ - et en baisse de 2,3% à surface comparable et taux de change constant.

Dans un marché moins dynamique et face à des difficultés structurelles liées au positionnement de ses marques et à l'évolution des canaux de distribution, le Groupe mène des actions sur la réduction de ses stocks, son offre produits, son réseau et ses concepts magasins.

Évolution du réseau

Au 30 juin 2013, le Groupe ETAM compte 4 376 points de vente dont 932 en Europe, 3 238 en Chine et 206 en franchises internationales.

Sur le semestre en Europe, le Groupe a poursuivi la rationalisation de son parc et continué son développement dans les activités de lingerie. A l'export, il a ouvert 7 nouvelles franchises. En Chine, le Groupe a réduit son réseau de 117 points de vente en grands magasins.

1.11.2 Communiqué du 29 août 2013 : résultats 1^{er} semestre 2013

Les états financiers du Groupe Etam au 30 juin 2013 ont été arrêtés par la gérance le 29 août 2013 et ont fait l'objet d'un rapport de revue limitée des commissaires aux comptes en date du 29 août 2013.

M€	30.06.13	30.06.12**	Variation
Chiffre d'affaires (HT)	596,8	592,7	0,70%
<i>A surface comparable et taux de change constant</i>			<i>1,60%</i>
Marge brute	344,1	346,8	-0,70%
Taux de marge brute	57,70%	58,50%	-0,8 pt
EBITDA*	41,1	40,3	2,00%
Résultat Opérationnel Courant	18,4	19	-3,50%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,10%</i>	<i>3,20%</i>	<i>-0,1 pt</i>
Résultat Opérationnel	18,2	17,7	2,60%
Résultat net quote-part Groupe	8,8	8	
Dette financière nette	137,8	146,2	
Gearing	42,50%	46,40%	

* Résultat Opérationnel Courant avant amortissements, provisions et résultat des cessions d'immobilisations

** Le compte d'exploitation publié au 30 juin 2012 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte l'application de la norme IAS 19 R

Activité et marge brute

Au premier semestre 2013, le Groupe Etam a réalisé un chiffre d'affaires de 596,8 millions d'euros qui intègre un impact de change positif de 1,6 million d'euros principalement dû à l'appréciation du Yuan face à l'Euro. L'activité est en progression de 0,7% par rapport au premier semestre 2012 et de 1,6% à surface comparable et taux de change constant.

Le taux de marge brute est en recul à 57,7% du chiffre d'affaires contre 58,5% au premier semestre 2012, pénalisé par des conditions d'achat en dollar américain moins favorables et par l'augmentation des opérations promotionnelles, en Europe pour contrer les effets de la baisse de fréquentation en magasins et des conditions météo défavorables, et en Chine pour écouler des collections qui ont manqué d'attractivité.

Résultats

Au premier semestre 2013, le Groupe a dégagé un résultat opérationnel courant de 18,4 millions d'euros contre 19,0 millions d'euros au premier semestre 2012, soit une baisse de 3,5% et de 0,1 point de chiffre d'affaires.

- En Europe, le Groupe a confirmé la bonne tenue de ses activités et généré un résultat opérationnel courant de 18,1 millions d'euros, contre 13,0 millions d'euros au 30 juin 2012, dans un marché en baisse et perturbé par une météo défavorable à la vente des collections printemps-été.
- En Chine, le Groupe a continué de souffrir des problèmes structurels que sont le positionnement de ses marques et la nécessité d'évoluer vers les nouveaux canaux de distribution. Le résultat opérationnel courant s'est établi à 0,2 million d'euros au premier semestre 2013 contre 6,1 million d'euros au premier semestre 2012.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi la rationalisation de son parc magasins, se traduisant par une charge nette non courante de 0,2 million d'euros (contre 1,3 million d'euros au premier semestre 2012), portant le résultat opérationnel à 18,2 millions d'euros au 30 juin 2013 (contre 17,7 millions d'euros au 30 juin 2012).

Le résultat financier du premier semestre 2013 est une charge de 5,1 millions d'euros (contre 3,2 millions d'euros au 30 juin 2012) et la charge d'impôt du semestre est de 4,0 millions d'euros (contre 3,8 millions d'euros au premier semestre 2012), exclusivement supportée par l'Europe.

Le résultat net consolidé s'est établi à 9,0 millions d'euros, comparable à celui du 30 juin 2012. Après prise en compte d'intérêts minoritaires pour 0,2 million d'euros contre 1,1 million d'euros au premier semestre 2012, le résultat net quote-part Groupe est de 8,8 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros sur la période comparable de 2012.

Structure financière

L'activité a généré un EBITDA de 41,1 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 40,3 millions d'euros au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2013, la variation du besoin en fonds de roulement par rapport au 31 décembre 2012 a été un emploi de trésorerie de 48,6 millions d'euros contre une ressource de trésorerie de 15,9 millions d'euros générée entre ces deux dates en 2012, principalement du fait d'une réduction du crédit fournisseurs. Après investissements (17,1 millions d'euros au premier semestre 2013 vs. 14,9 millions d'euros au premier semestre 2012), intérêts et impôts payés (respectivement 4,9 millions d'euros et 7,6 millions d'euros au premier semestre 2013 contre 5,4 millions d'euros et 5,7 millions d'euros au premier semestre 2012), le cash flow libre du Groupe est négatif de 37,8 millions d'euros au 30 juin 2013 contre un montant positif de 35,4 millions d'euros au 30 juin 2012.

La dette financière nette du Groupe s'établit à 137,8 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 146,2 millions d'euros au 30 juin 2012.

Perspectives du 2^{ème} semestre 2013

Malgré un résultat encourageant réalisé en Europe dans un contexte économique difficile au premier semestre 2013, le Groupe reste prudent sur les perspectives pour l'ensemble de l'année compte tenu des difficultés structurelles persistantes qu'il rencontre en Chine et de la conjoncture incertaine en Europe.

Projet d'offre publique de liquidité aux actionnaires

Constatant le manque de liquidité de son titre, la société Etam Développement et le concert Milchior-Tarica qui la contrôle ont décidé d'offrir aux actionnaires la possibilité de céder leurs titres sur le marché en lançant une offre de liquidité composée de deux offres publiques successives au même prix de 23,0 euros par action et dont la fiscalité est équivalente :

- En premier lieu, une offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Finora (détenue par la famille Milchior), portant sur la totalité des actions non détenues par le concert Milchior-Tarica (soit 32,11% du capital) à un prix de 23,0 euros par action (l'OPAS Finora). Les actionnaires qui apporteront leurs titres à l'OPAS Finora n'encourent aucun risque de réduction et bénéficieront d'un règlement-livraison trois jours de bourse après la passation de chaque ordre ;
- En second lieu, dès la clôture de l'OPAS Finora, une offre publique d'achat simplifiée initiée par Etam Développement dans le cadre de son programme de rachat d'actions (autorisé par l'assemblée générale du 30 mai 2013), portant sur un maximum de 10% de son capital social à un prix de 23,0 euros par action (l'OPAS Rachat d'actions). Cette offre étant plafonnée, les actionnaires encourront un risque de réduction et le règlement-livraison pourra aller jusqu'à 10 jours de bourse après la clôture de l'OPAS Rachat d'actions.

La société Finora s'est engagée à conserver au moins 5% du capital sur la totalité des actions Etam Développement qu'elle acquerra dans le cadre de l'OPAS Finora. Les actions Etam Développement acquises par la société Finora dans le cadre de l'OPAS Finora au-delà de 5% pourront être apportées par la société Finora à l'OPAS Rachat d'actions, dans la limite maximum de 10% du capital.

Cette offre de liquidité est ainsi structurée pour offrir aux actionnaires une liquidité maximale, dans le respect des limites fixées par l'assemblée générale du 30 mai 2013 et tout en préservant la structure financière du Groupe.

Etam Développement et Finora ont l'intention de maintenir l'admission des actions Etam Développement aux négociations sur Euronext Paris à l'issue de cette offre de liquidité. Il n'est pas envisagé de demander le retrait obligatoire de la société ni de déposer un projet d'offre publique de retrait.

Le prix de ces offres présente une prime de 28,5% par rapport au cours de clôture du 29 août 2013 et une prime de 31,3% sur la moyenne pondérée des cours sur un mois.

Conformément à la réglementation applicable, le cabinet Ledouble a été nommé en qualité d'expert indépendant par la société afin de donner son appréciation sur le prix proposé.

Les actions Etam Développement acquises dans le cadre de l'OPAS Rachat d'actions seront annulées conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 30 mai 2013.

Les projets de notes d'information sur les deux offres publiques qui constituent cette offre de liquidité seront déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 septembre 2013. Les modalités de ces projets d'offres publiques restent soumises à l'appréciation de l'Autorité des marchés financiers.

1.11.3 Communiqué de Finora du 3 octobre 2013 : résultat de l'OPAS Finora

L'offre publique d'achat simplifiée initiée par Finora sur les actions Etam Développement (l'OPAS Finora) s'est clôturée le 2 octobre 2013. A l'occasion de cette offre, Finora a acquis 1 057 858 actions représentant 13,25% du capital et 9,18% des droits de vote de la société Etam Développement¹.

A l'issue de l'OPAS Finora, Finora détient 3 831 538 actions Etam Développement (48,00% du capital et 33,24% des droits de vote) et le concert Milchior-Tarica² détient collectivement 6 477 175 actions (81,14% du capital et 76,52% des droits de vote).

Conformément à ses engagements, Finora apportera à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Etam Développement dans le cadre de son programme de rachat d'actions (l'OPAS Rachat d'actions)³ qui sera ouverte prochainement la totalité des actions Etam Développement acquises dans le cadre de l'OPAS Finora au-delà de 399 128 actions, à savoir 658 730 actions Etam Développement (8,25% du capital).

2. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE A VENIR

Le 17 octobre 2013, Etam Développement publiera le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013.

3. ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 3 octobre 2013 et qui sera diffusé le 4 octobre 2013, soit au plus tard le dernier jour de négociation précédent l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Etam Développement dans le cadre de son programme de rachat d'actions et portant sur 798 254 actions de la société Etam Développement. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 3 octobre 2013

Pierre Milchior
Gérant

¹ Cf. avis de résultat de l'AMF n°213C1478 du 3 octobre 2013.

² Concert auquel appartient la société Finora.

³ Cf. note d'information relative à l'OPAS Rachat d'actions (Décision de conformité de l'AMF n°2013C1382 et visa n°13-502 du 17 septembre 2013).